



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

*Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features*



BILAN 2001-2008

Document disponible à l'adresse <http://sirctom>

SOMMAIRE

I – TERRITOIRE	page 3
II – COMPETENCES	page 4
III - FONCTIONNEMENT	page 5
III.1 Instances délibérantes	
III.2 Exécutif	
III.3 Commissions	
III.4 Délégués au SYTRAD	
IV – LES SERVICES	pages 6 à 10
IV.1 Le personnel du SIRCTOM	page 6
IV.2 Les véhicules	page 7
IV.3 La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	page 8
IV.4 Collecte sélective	page 9
IV.5 Les déchetteries	page 10
V – COUTS DES SERVICES	page 11

TERRITOIRE

Entre 2001 et 2008, le SIRCTOM a connu des changements quant à son territoire : de nouvelles communes l'ont rejoint, d'autres déjà adhérentes se sont regroupées au sein de Communautés de Communes.



Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 en tant que syndicat d'étude, est devenu syndicat de réalisation en 1978 ; il comprend à présent 48 communes soit une population totale de 61 642 habitants (population DGF 2007).

Communauté de Communes « Rhône Valloire »		Communauté de Communes « Pays d'Hermitage »	
Albon	1639	Beaumont Monteux	979
Andance	1046	Chanos Curson	977
Andancette	1185	Chantemerle lès Blés	1111
Anneyron	4094	Crozes Hermitage	519
Beausemblant	1247	Erôme	720
Champagne	568	Gervans sur Rhône	457
Epinouze	1135	Larnage	798
Lens Lestang	842	La Roche de Glun	3367
Manthes	590	Mercuriol	1752
Moras en Valloire	653	Pont de l'Isère	2750
Peyraud	476	Serves s/Rhône	631
St Etienne de Valoux	209	Tain l'Hermitage	5805
St Rambert d'Albon	5271	Veaunes	233
St Sorlin en Valloire	1907	Communauté de Communes « La Galaure »	
Communauté de Communes « 2 Rives »		Fay le Clos	185
Arras s/Rhône	440	La Motte de Galaure	676
Eclassan	754	Claveyson	741
Ozon	331	Chateaneuf de Galaure	1887
Laveyron	897	St Avit	262
Ponsas	471	St Uze	1632
Sarras	1893	Mureils	328
St Barthélémy de Vals	1680	Ratières	281
St Vallier	4373	Le Grand Serre	1033
Lapeyrouse Mornay	281	Hauterives	844
Tersanne	213	St Martin d'Août	313

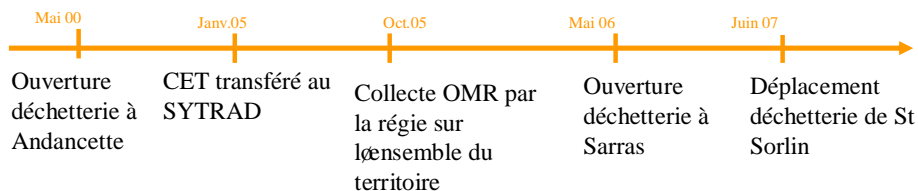
COMPETENCES

La complexité du projet global de gestion des déchets, les obligations imposées par le législateur à travers le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets (PIED) a conduit, dès 1994, le SIRCTOM à adhérer au SYTRAD, syndicat auquel la compétence « traitement » a été déléguée par souci d'économie d'échelle. En janvier 2005, l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique implanté à Saint Sorlin en Valloire a été prise en charge par le SYTRAD. Depuis cette date, le syndicat assure les activités de « collecte » et ce, sur l'ensemble de son territoire et selon différentes modalités :

Ramassage des ordures ménagères une à trois fois par semaine, en bacs individuels ou collectifs. Si les conteneurs pour OMR avaient initialement des modalités de gestion variables selon le secteur, la pratique est à présent homogène, à travers un marché de location maintenance lavage géré au niveau du SIRCTOM. Une partie du Pays de l'Hermitage (ex – SIAMAT, à savoir les communes de La Roche de Glun, Crozes Hermitage, Erôme, Gervans, Beaumont Montoux, Pont de l'Isère, Larnage, Chantemerle lès Blés) était traditionnellement desservie par une prestation privée. Ce secteur a intégré le périmètre assuré par la régie syndicale en octobre 2005.

Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) au niveau de **Points d'Apport Volontaire** : entre 2000 et 2007, le réseau a été intensifié pour passer de 150 unités à 208 PAV opérationnels. Le vidage de toutes les colonnes d'apport volontaire « verre » est confié à un prestataire de service, les autres produits sont collectés et transportés au centre de tri (SYTRAD à Portes lès Valence) par la régie.

Réception des encombrants sur les déchetteries implantées sur son territoire. Les premières déchetteries ont ouvert en 1997 (Mercuriol, Chateaufort de Galaure, St Sorlin en Valloire) mais une densification du maillage a été opérée entre 2000 et 2007 avec l'ouverture de celle de Andancette (mars 2000), Sarras (mai 2006) mais aussi le déplacement du site de Saint Sorlin en Valloire en ZAE des Epines Bénites (juin 2007). Au total, ce sont maintenant **5 déchetteries** qui sont en activité sur le territoire du SIRCTOM.



FONCTIONNEMENT

INSTANCES DELIBERANTES

Le Conseil Syndical est l'**instance plénière du SIRCTOM** dans laquelle toutes les décisions importantes sont débattues et les délibérations prises. Le Conseil Syndical se réunit au minimum 4 fois par an conformément à la réglementation et est accueilli à chaque fois par une commune différente de son territoire.

A la fin de cette période de structuration propre aux Collectivités adhérentes, le SIRCTOM bénéficie d'un Conseil de 62 délégués titulaires, chacun disposant d'une voix lors du vote.

Dès juin 2003 et conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **Conseil Syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau Syndical**. A chaque Conseil Syndical, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau.

La composition du Bureau Syndical a suivi les évolutions du Conseil et se compose à présent de 12 membres, outre les membres de l'exécutif. La représentativité, à la fin de la période 2001-2008, est la suivante :

Rhône Valloire	6 conseillers dont 2 VP
Pays de l'Hermitage	6 conseillers dont le Président et 1 VP
La Galaurie	3 conseillers dont 1 VP
2 Rives	4 conseillers dont 1 VP

DELEGUES au SYTRAD

Le SIRCTOM dispose de 4 délégués titulaires au niveau du SYTRAD. En cette fin de période 2001 – 2008, ce sont : Serge BLACHE, André PIROIRD, Gérard BONNAURE & Michel PRAL. Le Président du SIRCTOM se trouve également être Président du SYTRAD.

EXECUTIF

A compter de 2001, et à l'initiative du Président, le SIRCTOM s'est doté d'une instance non obligatoire réglementairement mais nécessaire à son bon fonctionnement : l'exécutif. Se réunissant au moins une fois par mois, **l'exécutif du SIRCTOM veille à la bonne mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants** (Conseil et Bureau Syndicaux). En cette fin de période 2001-2008 et suite au décès de Jean LOPEZ, 1^{er} Vice président jusqu'en mars 2006, il est constitué par :

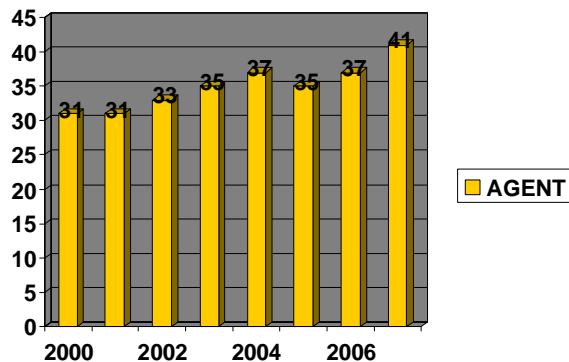
Le Président : Serge BLACHE	
1er Vice Président commission « collecte OM »	André PIROIRD
2ème Vice Président commission « déchetterie & collecte sélective »	Gérard BONNAURE
3ème Vice Président	Jean Pierre OLMOS
4ème Vice Président commission « communication »	Michel PRAL
5ème Vice Président commission « personnel »	Gérard ORIOL

COMMISSIONS

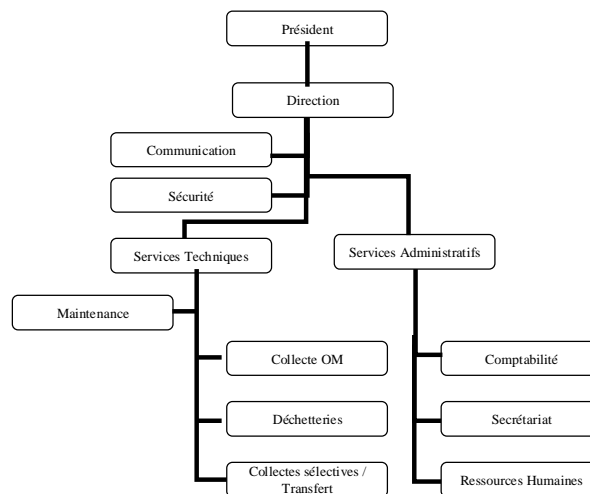
Le SIRCTOM a mis en place différentes commissions, certaines sont réglementairement nécessaires (Commission « Appel d'Offres ») mais d'autres ont pour objectif de travailler à des solutions aux problèmes inhérents aux compétences syndicales (commission « collecte OMR et conteneurisation » lors de la conteneurisation généralisée et pour les optimisations de prestation), de préparer les décisions du Conseil (commission « personnel » pour le protocole des 35 heures, commission « déchetterie » pour valider les Avant Projet Sommaire des assistants à maîtrise d'œuvre lors de la réalisation des déchetteries) et de définir les orientations à suivre (commissions « finances » et « communication »)

LES SERVICES - Personnel

- Les activités du SIRCTOM allant de manière croissante entre 2001 et 2008, la structure a connu une évolution de son personnel en augmentation également (sauf année 2005 avec transfert de l'activité CET au SYTRAD)
- La part de contractuels présents dans l'ensemble des équipes a été maintenu aux alentours de 30% durant la période 2001-2008.



L'organigramme en vigueur en cette fin de période est le suivant



LES SERVICES -Matériel

Le SIRCTOM a investi une base d'exploitation centrale sur Andancette en mai 2000. Après extension en 2007, ce sont 200 m² de bureaux mais surtout 220 m² de hangar pour stocker les véhicules de collecte (4 BOM, 2 camions de collecte sélective et 1 camion de transfert à l'époque) et réaliser les petites interventions d'entretien nécessaires.

	Collecte OMR	Collecte sélective	Transfert déchetteries
2002	Renouvellement 2 BOM datant de 91 & 93		
2003			Ajout d'1 camion
2005	Ajout d'1 BOM		
2006	Renouvellement 2 BOM datant de 95 & 96	Renouvellement de 2 camions datant de 97	Renouvellement d'1 camion datant de 98
2007	Renouvellement d'1 BOM datant de 98		
BILAN	5 BOM	2 camions + 1 remorque	2 camions + 2 remorques

Les équipements retenus par la CAO, décisions validées par délibération, durant cette période sont une illustration pratique de l'implication du SIRCTOM dans l'amélioration des conditions de travail des agents et le respect de l'environnement :

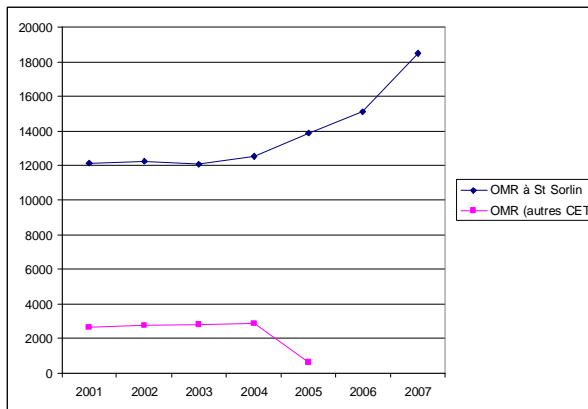
- camions avec boîte automatique pour la collecte OMR et collecte sélective des PAV
- bâchage automatique pour les véhicules de transfert
- lève conteneurs automatique sur les BOM, grue avec télécommande sur les camions de collecte sélective
- norme EURO 4 depuis 2006

Les SERVICES – Collecte OMR

- Le SIRCTOM a toujours assuré les prestations attendues par les EPCI adhérents avec un maximum de sécurité quant aux moyens matériels nécessaires. Ainsi, si 5 véhicules de ramassage des OMR sont sur le parc, seulement 4 équipes interviennent en simultané afin qu'un véhicule soit toujours disponible à la base d'Andancette pour pallier un incident sur un des véhicules en service.
- L'organisation des tournées mise en place associe des communes de Communautés de Communes différentes : le principe est d'optimiser les opérations, sans tenir compte des limites de territoire communautaire.
- La « distribution » des communes entre les équipes de collecte a été modifiée à de nombreuses reprises entre 2000 et 2007, afin d'avoir des charges de travail équivalentes entre les équipes en terme de temps de travail et de quantités collectées (tonnages et bacs soulevés). Les événements ayant imposé ces modifications quant aux tournées ont pu être : un renouvellement de véhicules (incidence sur la capacité de remplissage ou l'encombrement sur la voirie), une augmentation de fréquence sollicitée par une commune sur tout ou partie de son périmètre, la mise en service de la conteneurisation sur un territoire donné.

La conteneurisation, en **bacs individuels ou collectifs**, dont la mise en place sur le territoire syndical a été achevée en 2006 représente, fin 2007, un volume de plus de **2800 m³**. Une majorité du parc est de type collectif (volume unitaire > 330 litres) car le principe du regroupement a été privilégié : les lieux d'implantation étaient possibles compte tenu du caractère rural du territoire syndical.

En 2006, le SIRCTOM a délibéré afin de distinguer les temps de collecte pure et les temps improductifs : trajet de « haut le pied », vidage au CET mais aussi lavage des camions. Le principe d'un appel à participation intégrant la fréquence de collecte sur chaque commune a ainsi pu être entériné : l'objectif était alors de répondre au souci légitime, des conseillers en général et de l'exécutif en particulier, de solliciter les EPCI adhérents en fonction du service rendu spécifiquement à chacun.



Dans l'attente de l'ouverture du centre de valorisation des déchets non recyclables du SYTRAD sur la commune de St Barthélémy de Vals, les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM par les camions BOM sont traitées au CET des Grises (sur la commune de Saint SORLIN en Valloire) exploité par le SIRCTOM jusqu'en 2004 puis par le SYTRAD. Jusqu'à prise en charge de son ramassage par la régie, le SIAMAT voyait ses OMR acheminés au CET de Petit Pourcieux (commune de Chatuzange le Goubet, à plus de 40 kms du barycentre de la zone de collecte).

Les SERVICES – Collecte Sélective

- 2 véhicules sont spécialement dédiés à ces collectes :
- 1 véhicule 6.2x4 équipé d'un compacteur pour les bouteilles plastiques,
- 1 Véhicule 6.2x4 et une remorque, équipés chacun d'une benne classique de 35 m3 pour les papiers-cartons.
- Un troisième véhicule peut être utilisé pour la collecte sélective : le camion normalement affecté aux transferts en sortie de déchetterie est également équipé d'une grue avec système de préhension des colonnes d'apport volontaire et de la pesée embarquée.
- Courant 2006 le SIRCTOM a lancé un appel d'offres (sur trois ans) pour le renouvellement de 450 colonnes.

En 1997, le SIRCTOM a mis en place 150 Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) sur lesquels ont été placés 3 « colonnes » pour la récupération des matériaux :

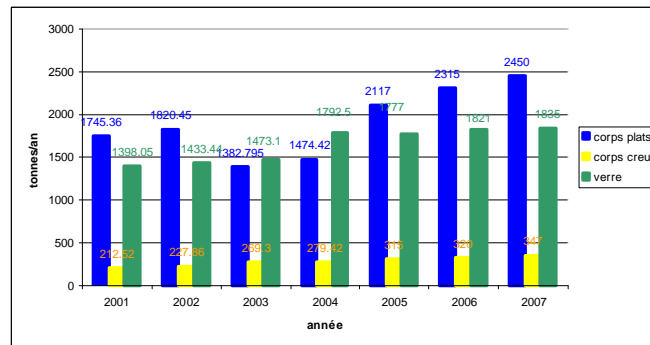
Papiers-cartons également dénommés « **corps plats** »

Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques autrement appelés « **corps creux** »

Verre

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des « corps plats » et « corps creux ». Le verre est collecté et acheminé à la verrerie par un prestataire de service privé.

La pratique mise en place pour collecter les colonnes d'apport volontaire est restée la même depuis le démarrage du programme : planning fixe intégrant un **passage tous les 15 jours pour la majorité des sites**, ceux ayant plus de succès étant visités toutes les semaines. L'augmentation des quantités a conduit à densifier le parc (204 PAV fin 2007) mais surtout accru la charge de travail (de 2 Equivalents Temps Plein en 2001 à 3 en 2008)



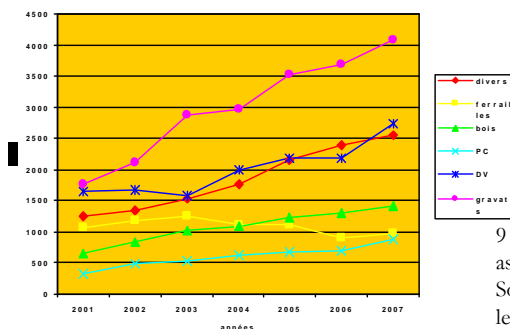
Entre 2001 et 2008, le SIRCTOM a vu les collectes sélectives progresser de plus de 38 %.

Les SERVICES - Déchetteries

Le SIRCTOM a densifié le maillage de son territoire entre 2000 et 2007 mais il a aussi et surtout modernisé l'équipement en place :

- bennes couvertes pour les papiers et cartons afin de mieux respecter les préconisations des filières de valorisation en aval du centre de tri SYTRAD
- compacteurs et broyeurs
- surveillance des sites
- informatisation des données d'exploitation (volumes réceptionnés en fonction de la nature du déchet, origine « particulier » ou « Déchets Industriels Artisans Commerçants »)

Entre 2001 et 2008, les filières utilisées ont changé sur de nombreux produits : le SIRCTOM a délibéré en faveur de sites de traitement combinant facilité d'accès (compromis entre amplitude d'ouverture et proximité géographique) et tarifs intéressants.



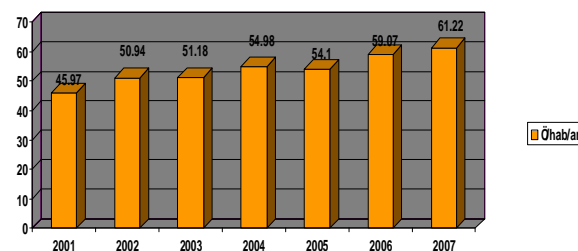
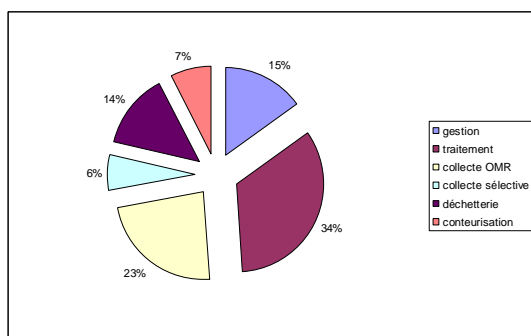
9 Agents sont affectés aux postes de Gardien de Déchetteries : si 1 agent peut assurer l'accueil des administrés sur Chateauneuf de Galaure, Sarra ou St Sorlin, il est nécessaire de mettre 2 gardiens en simultan e   Mercuriol. En 2008, les sites sont accessibles 5 ou 6j/7 (Mercuriol et Andancette).
3 Agents (dont remplacement) sont affect s au transfert des bennes vers les repreneurs.



COÛT des SERVICES

Entre 2001 et 2008, l'appel à participation lié au coût des services rendus par le SIRCTOM a augmenté d'environ un tiers. Cette croissance s'explique principalement par :

- un prix de traitement des déchets non valorisables croissant (normes réglementaires de plus en plus contraignantes)
- l'incidence de l'augmentation du tarif des carburants nécessaires aux prestations
- Une production de déchets de plus en plus importante (+ 35 % tous flux confondus)



Cette période a aussi connu une modification quant :

- 1) au mode de calcul pratiqué par le SIRCTOM : par délibération CS2005-33, le Conseil syndical a validé la prise en compte de la population DGF et non plus INSEE comme base d'appel à participation permettant ainsi de solliciter les Collectivités en fonction de la population réellement desservie chaque année.
- 2) à l'affectation des charges sur les différents services comptables : élimination des produits réceptionnés en déchetteries passant du service 'déchetteries' à celui de 'traitement' à partir du budget 2006.

Durant la période 2001-2008, principe a été pris de provisionner pour faire face à l'augmentation du prix de traitement des déchets non recyclables dans les années futures : près de 300 k€ ont ainsi été affectés budgétairement.